

Groupe de travail ministériel du 31/01/2024

Formation et évaluation des directeurs·trices d'école

En introduction, nous ne pouvons que réaffirmer notre opposition à la loi Rilhac et à ses conséquences, dont les deux projets de textes pour lesquels nous sommes consulté·es aujourd'hui sont une conséquence.

Du temps, une aide humaine, un allègement des tâches : telles sont les demandes constantes de nos collègues directrices et directeurs d'école, qu'ils et elles soient questionné·es par une organisation syndicale, un institut de sondage ou leur employeur.

Force est de constater que notre ministère n'apporte aucune réponse.

En ne répondant pas aux préoccupations des directrices et directeurs, c'est tout le fonctionnement de l'école qui est impacté. Pire, le champ des possibles ouvert par la loi Rilhac et le décret du 14 août 2023 donne lieu à de multiples interprétations et pratiques locales : Ici un DASEN demande un CV et une lettre de motivation pour s'inscrire à la LADE, là il est demandé aux collègues en poste de repasser devant la commission d'entretien avant de muter, ailleurs la décharge de direction à 33% est annualisée durant trois semaines... Mais il est aussi demandé à des directeurs·trices de faire usage de leur autorité fonctionnelle en ayant un œil sur les pratiques professionnelles de leurs collègues.

La FSU, SNUipp comme le SUI, reste déterminée à ce que les directeurs et directrices restent des pairs parmi les pairs, nous continuerons d'opposer l'intelligence collective à toute volonté de faire évoluer cette fonction vers une autorité dans l'école.

Nous terminerons cette introduction générale en reprenant un extrait de la circulaire sur l'évaluation des directrices et directeurs d'école : « *L'entretien professionnel s'effectue sans préjudice des rendez-vous de carrière organisés au titre de leur appartenance au corps des PE* ». Quel est donc le but de cette nouvelle évaluation qui vient surcharger le travail des IEN, accentuer la pression sur les directrices et directeurs, et dont la circulaire reprend les modalités du rendez-vous de carrière tout en prétendant que ce n'en est pas un... La FSU s'opposera à toute utilisation de cette évaluation dans la gestion de carrière (accès aux postes à profil, rémunération au mérite).

Encore une fois, chaque nouveauté qui nous est soumise sur la direction et le fonctionnement de l'école apporte plus de flou et de dérives que d'améliorations pour notre métier comme pour les élèves.